

# Sources et méthodologie

Saisir la politique de l'influence qui se développe dans un espace par définition interstitiel n'est jamais évident. Le défi méthodologique est sans doute plus imposant encore, quand on ambitionne de le faire par le biais d'une profession, celle des avocats d'affaires, qui reste marquée par une forte tradition du secret professionnel. Difficile, en effet, d'accéder aux « dossiers » et d'entrer dans les cabinets. Pour contourner cet obstacle, on a fait feu de tout bois en mobilisant une multitude de sources documentaires, d'entretiens et de données biographiques. Le développement, depuis les années 1990, d'une presse professionnelle spécialisée et la montée en puissance de politiques de communication des cabinets d'avocats d'affaires ont permis de lever un coin du voile. On a ainsi consulté, sur toute la période qui court à partir de la fusion des conseils juridiques et fiscaux avec la profession d'avocat, les publications de la profession (*La Lettre des juristes d'affaires*, *Juristes et associés*, le *Bulletin* du conseil de l'ordre des avocats de Paris, etc.) et, pour la période plus récente, les sites spécialisés ([lawinfrance.fr](http://lawinfrance.fr) ; [lemondedudroit.fr](http://lemondedudroit.fr)) comme ceux des cabinets d'avocats. Cet important travail documentaire a été complété par la constitution de deux bases de données et par vingt-cinq entretiens.

## Les bases de données

Deux bases de données ont ainsi été constituées pour se donner les moyens de suivre, d'une part, les femmes et les hommes (base de données biographique « Transfuges »), d'autre part, les dossiers (base de données « Affaires ») qui forment l'ossature du nouveau système d'échanges public-privé. Ainsi, pour prendre la mesure de la fréquence et de la variété des domaines dans lesquels l'État a recours aux avocats, on a construit (avec l'aide de Charlotte Ducouret, étudiante en M2 de science politique et stagiaire au CESSP) un échantillon de 200 affaires pour lesquelles, entre 2009 et 2012, une personne publique (établissement public, entreprise publique, collectivité locale, ministère, etc.) a fait appel à un cabinet d'avocats parisien. Parce qu'on s'est appuyé pour ce faire

sur les dossiers publiés par le site professionnel des juristes d'affaires lemondedudroit.com, l'échantillon n'est pas sans biais : il tend notamment à surreprésenter les gros cabinets, mieux équipés pour communiquer sur leurs gros coups, et il ne rassemble que les affaires que ces derniers ont souhaité mettre en avant. Il offre néanmoins une première vue de coupe de la diffusion du conseil juridique privé au cœur du secteur public.

Mais l'enquête s'est surtout concentrée sur la construction d'une base de données biographiques qui permet de suivre les trajectoires des hauts fonctionnaires et des hommes politiques (en l'espèce, parlementaires et ministres) qui ont tiré avantage des voies d'accès dérogatoires à la profession d'avocat. Faute d'avoir pu obtenir des barreaux de Paris et des Hauts-de-Seine la liste de ces néo-avocats, il a fallu multiplier les stratégies, souvent chronophages, de contournement pour constituer la population la plus complète possible pour toute la période qui court du début des années 1980 à l'année 2015. Le recueil des données nécessaire à la reconstitution des trajectoires sociales et professionnelles de ces transfuges n'est pas sans poser problème : rares sont les sources qui couvrent la totalité de la période étudiée, et lorsqu'elles le font, c'est souvent en changeant de forme sur ces vingt-cinq ans. De même, tous les profils ne font pas l'objet d'une même attention par les journalistes, certaines circulations étant présentées en détail, tandis que d'autres font seulement l'objet de brèves. Enfin, les communiqués des cabinets, comme les fiches *Who's Who*, autodéclaratives, sont loin d'être harmonisés et ne garantissent pas des profils complets. Pour combler ces trous et ces creux, on a consulté les divers annuaires professionnels existants (le traditionnel *Annuaire de l'ordre du barreau de Paris*, mais aussi le *Guide des cabinets d'avocats d'affaires* publié chaque année par Caura Barszcz et les sites professionnels *Legal 500* ou *Chambers*). On a également mobilisé une multiplicité de sources biographiques classiques comme le *Who's Who*, les *Annuaire de l'ENA*, le *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État*, ceux de la Cour des comptes et des inspecteurs des finances. Ces données ont été complétées par les annonces de nomination et nombreuses biographies présentes sur le site *acteurspublics.com*, dans *Les Échos* ou dans *La Lettre A*. Enfin, on a recensé les publications en ligne des principaux cabinets (CV en ligne, communiqués de presse des cabinets lors des nominations, plaquettes de présentation des cabinets ou sites internet, livres ou publications liés à des « anniversaires » de

cabinets), ainsi que sur les présentations (notamment sur les sites type LinkedIn) que les avocats font d'eux-mêmes, aspect que les entretiens ont permis ensuite d'affiner. La politique de communication que développent désormais les principaux cabinets *via* leur site internet s'est avérée une source précieuse. Elle a permis, en travaillant de manière systématique sur certaines équipes, d'identifier des profils intéressants, de reconstituer plus finement les parcours de certains enquêtés, mais surtout d'apprécier la place qu'occupent les transfuges dans la vie interne des cabinets, leurs spécialités, leurs dossiers.

Ce travail minutieux a permis d'identifier 217 transfuges, pour lesquels ont été renseignés un ensemble de variables socio-démographiques (sexe, date de naissance), de diplômes (niveau, type d'écoles ou d'université, discipline), de suivi des carrières publiques (premier et dernier poste occupé dans l'État, passage en cabinet, etc.) et privées (date d'entrée au barreau, type de spécialité, type de cabinet, etc.). On a procédé notamment pour traiter la carrière à un traitement sous forme de variables dichotomiques (passage ou non par une institution par exemple), qui permet de considérer l'ensemble de celle-ci, et non plus justement les seuls points de départ et points d'arrivée que l'on évoquait plus haut. Les données recueillies ne permettent cependant pas de travailler systématiquement sur l'origine (profession des parents) et le capital social (appartenance à des clubs ou associations), ni sur les dossiers traités par nos enquêtés.

Enfin, suivant les recommandations de l'European Research Council et de la CNIL en matière de *privacy* des bases de données, les éléments collectés l'ont été sur la base exclusive des besoins (*need-to-know basis*), dans la seule mesure où elles étaient utiles et nécessaires aux objectifs de la recherche elle-même. Conformément aux buts de l'enquête, n'ont été renseignées que les informations biographiques concernant les études et les étapes de la carrière professionnelles et politiques. Les sources mobilisées l'ont été sur la base de documents publics (*Who's Who*, presse spécialisée, sites internet, etc.). Le traitement quantitatif de la base de données ainsi constituée a pris la seule forme de données agrégées et anonymes. Enfin, une « déclaration de traitement » a été enregistrée auprès du Correspondant informatique et libertés (CIL) du CNRS (n° 2-14053).

## Les entretiens

L'analyse des trajectoires des transfuges a été complétée par un ensemble de vingt-cinq entretiens semi-directifs d'une longueur moyenne d'une heure, réalisés entre 2011 et 2014. Dans le cas des avocats, les questions posées portaient sur leur parcours professionnel, les dossiers qu'ils avaient à traiter ainsi que leur intégration au cabinet et au métier d'avocat. On a cherché dans chacun des cas à rendre compte des modalités du passage, des circonstances des premiers contacts et des raisons avancées par le cabinet et le transfuge lui-même. Parmi les 25 personnes interviewées à Paris, on compte 6 femmes et 19 hommes ; 10 énarques (dont 4 membres ou anciens membres du Conseil d'État), 1 polytechnicien et 3 anciens élèves de l'ENI. Si les interviewés ont souvent des domaines de spécialisation qui couvre l'ensemble du droit public, on trouve aussi une large palette de spécialistes du droit boursier (3) au droit fiscal (4), en passant par le droit de la concurrence (1) ou les PPP (3). On a complété l'enquête par six entretiens avec des individus extérieurs au barreau : une directrice des affaires juridiques dans une administration, un ancien secrétaire général adjoint du Conseil d'État, une directrice des ressources humaines d'une agence de régulation, deux cadres des organismes professionnels du barreau (CNB, barreau de Paris) et deux journalistes et consultants de la presse professionnelle des avocats.

### Liste des entretiens

- Entretien n° 1, femme, Conseil d'État (non-avocate)
- Entretien n° 2, femme, agence de régulation
- Entretien n° 3, femme, presse professionnelle (non-avocate)
- Entretien n° 4, homme, presse professionnelle (non-avocat)
- Entretien n° 5, femme, ENA, droit boursier
- Entretien n° 6, homme, barreau de Paris
- Entretien n° 7, homme, avocat associé, droit public et environnement
- Entretien n° 8, homme, ENA, droit fiscal
- Entretien n° 9, homme, Conseil d'État, droit public
- Entretien n° 10, homme, ENI, droit fiscal
- Entretien n° 11, homme, ENI, droit fiscal
- Entretien n° 12, homme, Conseil d'État, arbitrage et droit public
- Entretien n° 13, homme, administrateur civil, droit boursier
- Entretien n° 14, homme, Conseil d'État, droit public

Entretien n° 15, homme, ENA, PPP  
Entretien n° 16, homme, polytechnicien, droit des sociétés  
Entretien n° 17, homme, ENA, droit de la concurrence  
Entretien n° 18, homme, énarque, droit public  
Entretien n° 19, homme, énarque, droit de l'UE  
Entretien n° 20, femme, Conseil national du barreau (non-avocate)  
Entretien n° 21, femme, ENM, droit boursier  
Entretien n° 22, homme, avocat associé, droit pénal des affaires  
Entretien n° 23, homme, Conseil d'État (non-avocat)  
Entretien n° 24, homme, Cour des comptes, droit public  
Entretien n° 25, homme, ENA, ancien ministre, droit public et lobbying

